

Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document vous fournit des informations essentielles sur ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Ces informations sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FORTUNA Equity Fund Switzerland, classe de parts B; n° de valeur suisse/ISIN: 36891524 / CH0368915242
Société de gestion du fonds: Fortuna Investment AG, Soodmattenstrasse 10, 8134 Adliswil, Suisse

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de placement du FORTUNA Equity Fund Switzerland est de générer une croissance de la valeur aussi importante que possible en investissant dans des actions suisses cotées.

Le fonds investit au moins deux tiers de ses actifs dans des:

- titres et droits de participation (actions, certificats bonus, parts de coopératives, bons de participation) d'entreprises domiciliées en Suisse ou exerçant l'essentiel de leurs activités en Suisse et qui sont représentées dans le Swiss Performance Index (SPI).
- parts d'autres fonds (fonds cibles) appliquant une stratégie de placement comparable. La limite supérieure est 49%.

En outre, les principes suivants sont applicables :

- Le fonds peut investir jusqu'à 5% dans des instruments de créance et autres droits de créance, ainsi que dans des obligations convertibles et des bons de souscription libellés en francs suisses (CHF) ou dans d'autres monnaies.

- Le fonds peut investir jusqu'à 10% dans des fonds d'actions et dans les parts de sociétés d'investissement qui investissent dans des instruments et droits de participation et qui exercent l'essentiel de leurs activités en Suisse.
- L'indice de référence est le Swiss Performance Index (SPI®). Le gestionnaire du fonds investit à son entière discrétion dans le respect des restrictions de placement définies.

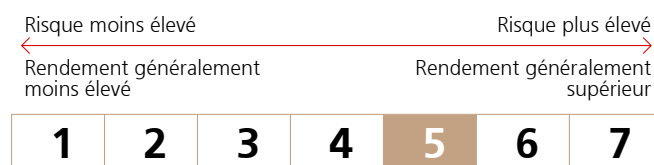
Les investisseurs peuvent demander à la société de gestion le rachat de leurs parts n'importe quel jour de négoce.

Toutefois, la société de gestion peut refuser de rembourser les parts dans l'intérêt des investisseurs si elle le juge nécessaire au vu de circonstances exceptionnelles.

Le fonds peut recourir à des instruments dérivés.

Les revenus nets du fonds sont réinvestis dans ce dernier.

Profil de risque et de rendement



Informations complémentaires sur cette catégorie

L'indicateur ci-dessus représente les fluctuations de la valeur du fonds par le passé; il ne calcule pas le risque potentiel de perte du capital. Il n'est pas possible de prédire la performance future. La catégorisation du fonds est susceptible de changer ultérieurement et ne peut être garantie. Même un investissement dans un fonds de catégorie 1 n'est pas totalement sans risque.

Pourquoi ce fonds relève-t-il de la catégorie 5?

Ce fonds est classé dans la catégorie 5 car le cours des unités peut subir des fluctuations relativement importantes. Tant le risque d'essuyer des pertes que l'opportunité de réaliser des gains sont donc relativement élevées.

Le Fonds investit en actions et peut donc être soumis à une forte volatilité. L'investisseur doit donc disposer d'une propension au risque et d'une capacité de risque élevées. La valeur d'une part peut chuter en deçà du prix d'achat.

Autres risques importants:

- Risques opérationnels et risques de dépôt: Ce fonds est exposé à des risques liés aux erreurs opérationnelles ou humaines susceptibles d'intervenir aux niveaux du gestionnaire du fonds, d'un dépositaire ou d'autres tierces parties.
- Ce fonds peut avoir recours à des instruments dérivés, ce qui peut réduire ou augmenter le risque de placement (y compris le risque de perte lié à une faillite de la contrepartie).
- Indice de référence: Swiss Performance Index (SPI)
La performance de cette classe de parts peut s'écarter de celle de l'indice de référence.
- Chaque fonds est exposé à des risques spécifiques. Les descriptions des risques figurent dans une liste détaillée et exhaustive incluse dans le prospectus.

Frais

Les commissions et autres frais payés servent à financer la gestion du fonds et la conservation de ses actifs ainsi que la commercialisation et la distribution des actions du fonds. Tous les coûts engagés réduisent les rendements potentiels de l'investisseur.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement¹

Frais d'entrée	5.00%
Frais de sortie	Aucun

Frais annuels prélevés sur la part

Frais courants	0.00%
----------------	-------

Coûts à la charge du fonds dans certaines circonstances.

Commission de performance	Aucun
---------------------------	-------

¹ Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

Les **commissions d'émission** indiquées ici constituent des montants maximums. Dans certains cas, il se peut que vous payiez moins – pour connaître les montants applicables, consultez votre conseiller financier.

Les **frais courants** indiqués ici sont une estimation, les données historiques n'étant pas encore suffisantes. Ne sont pas inclus:

- Les coûts de transaction, à l'exception des coûts d'achat et de vente d'unités d'autres fonds.

Pour de plus amples informations concernant les frais, veuillez consulter la section 5.3 «Rémunération et frais accessoires» du prospectus, qui est disponible à l'adresse **www.fortunainvest.ch**.

Performance à ce jour



La classe de parts a été lancée le 11.09.2017.

Informations pratiques

Banque dépositaire

EFG Bank SA, Zurich, succursale de Lugano

Informations complémentaires

Vous pouvez obtenir gratuitement, en allemand et en français, des informations sur FORTUNA Equity Fund Switzerland, le prospectus intégral avec contrat de fonds intégré ainsi que les derniers rapports annuels et semestriels auprès de la société de gestion, de la banque dépositaire, des distributeurs du fonds ou en ligne à l'adresse **www.fortunainvest.ch**. D'autres documents sont aussi disponibles.

La monnaie de la classe de parts est CHF. Le cours des actions est publié chaque jour ouvrable.

Législation fiscale

Le fonds est soumis au droit fiscal suisse. En fonction de votre pays de domicile, les impôts que vous devez acquitter au titre des revenus du fonds pourraient en être affectés. Il vous est recommandé de consulter un conseiller fiscal pour en savoir plus.

Déclaration de responsabilité

La responsabilité de Fortuna Investment AG ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus avec contrat de fonds intégré.

Cet organisme de placement collectif (fonds) est approuvé et supervisé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

Fortuna Investment AG est autorisée en Suisse et réglementée par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **06. Février 2018**.